

SEVADEC
Syndicat mixte pour l'Élimination et la
Valorisation des Déchets ménagers du
Calaisis

Nombre de Membres		
Affiliés au Comité Syndical	En exercice	Présents
22	22	14

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 13 juin à 14h30, le Comité Syndical du SEVADEC, légalement convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni au sein de l'Écopôle alimentaire situé à Vieille-Eglise sous la Présidence de Monsieur Guy ALLEMAND.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Emmanuel AGIUS (pouvoir reçu de Mme BOUCHART), Guy ALLEMAND (pouvoir reçu de M. HAMY), Marc BOUTROY, Marcel BRAULLE, Bruno DEJONGHE, Bruno DEMILLY, Yves ENGRAND, Claude KIDAD, Laurent LENOIR, Jacques LOUCHEZ, Hugo MARCOTTE-RUFFIN (pouvoir reçu de Mme NOEL), Philippe MIGNONET (pouvoir reçu de Mme DUMONT-DESEIGNE), Olivier PLANQUE, Bernard ROBACHE (suppléant de M. COUSIN).

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Natacha BOUCHART (pouvoir donné à M. AGIUS), Véronique DUMONT-DESEIGNE (pouvoir donné à M. MIGNONET), Brigitte MARCQ, Corinne NOEL (pouvoir donné à M. MARCOTTE-RUFFIN), Messieurs Charles COUSIN (suppléé par M. ROBACHE), Pascal GAVOIS, Michel HAMY (pouvoir donné à M. ALLEMAND), Olivier MAJEWICZ, Antoine PERALDI

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marcel BRAULLE

F2-06-2023 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET 2023

Rapporteur : Monsieur Guy ALLEMAND, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que le Budget Primitif est un acte prévisionnel, voté par opération en section d'investissement et par chapitre globalisé en fonctionnement, qu'il est possible de réactualiser au cours de l'année en fonction des événements imprévisibles ou de modifications budgétaires comptables.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget par voie de décision modificative n°1.

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical réuni le 30 mai 2023, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- DE MODIFIER les crédits au budget général 2023 selon le tableau suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-266203936-20230613-F2-06-2023-DE
Date de télétransmission : 15/06/2023
Date de réception préfecture : 15/06/2023

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
611 – Contrats de prestations de services	+ 3 000 000,00 €	
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	+ 160 000,00 €	
70688 – Autres prestations de service		+ 160 000,00 €
7588 – Autres produits divers de gestion courante		+ 3 000 000,00 €
Total fonctionnement	+ 3 160 000,00 €	+ 3 160 000,00 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2313 (chap. 041) – Constructions	+ 4 515 000,00 €	
2031 (chap. 041) – Frais d'études		+ 4 515 000,00 €
Total investissement	+ 4 515 000,00 €	+ 4 515 000,00 €
TOTAL GENERAL	+ 7 675 000,00 €	+ 7 675 000,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président,

SEVADEC
BP 20
62101 CALAIS CEDEX

Décision rendue exécutoire
Le 15/06/2023
Certifié exact,
L'ordonnateur.